

Date de dépôt : 22 août 2018

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour un rétablissement provisoire de l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne TPG n° 12 jusqu'à la création du nouvel arrêt devant la mairie de Chêne-Bougeries

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Dès le 11 décembre 2016, l'arrêt « Chêne-Bougeries » du tram 12 a été définitivement supprimé. Cette décision a été prise unilatéralement par l'Etat de Genève (DETA) contre l'avis des TPG et de la commune, alors que les travaux prévus dans le goulet ne commenceront pas avant 2018.

C'est ainsi la connexion directe avec la ligne transversale 34, très fréquentée à certaines heures, qui est coupée, supprimant l'accès direct au tram pour ceux venant de Veyrier ou de Choulex. Il faut dorénavant marcher 385 m dans un sens ou 425 m dans l'autre sens depuis le chemin De-La-Montagne pour rattraper le 12 à l'arrêt Place Favre ou à l'arrêt Grange-Falquet, sur des cheminements peu adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le DETA semble ignorer les besoins des usagers des TPG, notamment en ce qui concerne les transbordements.

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève de mettre tout en œuvre pour le rétablissement provisoire de cet arrêt en attendant de créer un arrêt provisoire devant la mairie, et ce jusqu'au début effectif des travaux sur la rue de Chêne-Bougeries.

*M^{me} Marion Sobanek
Conseillère municipale
6, chemin De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries*

*N.B. 348 signatures
M^{me} Catherine Armand
Conseillère municipale
110, chemin De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle que le secteur du goulet de Chêne-Bougeries a fait l'objet de multiples études, notamment celle du plan de site qui avait été conçu pour le village à la demande de la commune, dans le but également de sécuriser les déplacements cyclistes.

Six variantes d'aménagement ont donc été étudiées avec la commune. Le projet retenu prévoit de redimensionner les trottoirs à 2,25 mètres d'un côté et à 2,15 mètres de l'autre pour élargir le gabarit de la chaussée, ce qui permet des aménagements cyclables à la montée, mais pas à la descente. Les vélos sont cependant plus en phase avec la vitesse du trafic dans ce sens de circulation.

Ce projet nécessite ainsi la suppression de l'arrêt de tram « Chêne-Bougeries » du fait du repositionnement des rails, d'ailleurs obsolètes, suite à l'augmentation du gabarit de la chaussée. De plus, la vitesse commerciale du tram doit être améliorée sur cet axe.

Les travaux devaient être réalisés à l'été 2017, mais ce délai n'a pas pu être respecté pour des raisons de procédure. En effet, des oppositions ont été émises lors de l'enquête publique de la procédure d'approbation des plans. Une deuxième détermination est en cours de rédaction et devrait permettre aux Transports publics genevois (TPG) et à la direction générale du génie civil (DGGC) du département des infrastructures (DI, anciennement DETA) d'obtenir la déclaration d'approbation des plans au deuxième semestre 2018, pour une réalisation des travaux à l'été 2019.

Les discussions avec les TPG sont venues ensuite se greffer sur cette problématique de gabarit insuffisant pour la mobilité douce. En effet, une étude menée sur l'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne 12 a montré qu'elle était la plus lente et que, avec un arrêt « Place Favre » situé à environ 250 m, cette interstation était la plus courte de tout le réseau de tramway genevois. Enfin, cet arrêt, désormais supprimé, était le moins fréquenté de la ligne 12.

Selon les données des TPG sur la vitesse commerciale, chaque convoi en journée de la ligne 12 a gagné entre 30 et 45 secondes de temps de parcours entre les arrêts « Place Favre » et « Grange-Falquet » à fin 2017. Ce gain est encore perfectible de 15 à 20% supplémentaires avec le renouvellement des contrôleurs de carrefours, qui est prévu courant 2019.

Pour rappel, une nouvelle ligne de tramway venant d'Annemasse sera mise en service sur cet axe à fin 2019. Les questions de fiabilité du temps de parcours et de vitesse commerciale seront alors d'autant plus importantes pour assurer le bon fonctionnement du réseau des transports publics.

La décision de supprimer cet arrêt a permis en outre de simplifier le carrefour avec le chemin de la Montagne.

Le projet sera en outre complété par le déplacement de l'arrêt « Grange-Falquet » vers la mairie, afin de réduire la distance qui s'est créée temporairement entre cet arrêt et celui de la Place Favre. Une quinzaine de variantes ont été testées avec les TPG et c'est celle proposant l'arrêt en amont de la mairie qui a été retenue, car elle maintient les deux voies de circulation pour les transports individuels motorisés. Le déplacement de l'arrêt TPG implique une procédure fédérale.

En parallèle, le canton souhaite créer un giratoire devant la clinique des Grangettes pour faciliter les différents mouvements à ce niveau et sécuriser la progression de la ligne 12. Une variante d'implantation a été validée, début 2018, par un groupe de travail constitué de la DGGC, la direction générale des transports (DGT) du DI, les TPG et la clinique des Grangettes (propriétaire des terrains sur lesquels des emprises doivent être effectuées). L'objectif de mise en œuvre est prévu pour fin 2019, sous réserve de l'obtention de la décision d'approbation des plans.

Au vu de tous les éléments susmentionnés, et compte tenu de la priorité qu'il s'agit de donner à l'amélioration de la fiabilité et de la vitesse commerciale de cette ligne de tram stratégique, le Conseil d'Etat préconise de ne pas rétablir l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne 12. Il s'engage toutefois à faire aboutir le projet de réaménagement du plateau de Chêne dans les meilleurs délais.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Pierre MAUDET